

R 482 CACES® Engins de chantier Recyclage

Objectifs

La formation vise à réactualiser et consolider les compétences des conducteurs d'engins, déjà initiés, afin d'assurer une conduite en sécurité et

Public Visé

Conducteurs ou futurs conducteurs d'engins de chantier

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

Avoir déjà suivi la formation initiale R482 et/ou être titulaire d'un CACES® valide pour les catégories concernées

Âge minimum : 18 ans (recommandé pour la conduite d'engins en autonomie)

Aptitude médicale délivrée par la médecine du travail, attestant de la capacité à conduire des engins

Compréhension de la langue française (oral et écrit) pour assimiler les consignes de sécurité et passer les tests
Équipements de protection individuelle (EPI) obligatoires : chaussures de sécurité, casque, gilet haute visibilité.

Tout conducteur d'engin de chantier qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et être titulaire d'une AIPR délivrée par son employeur.

Parcours pédagogique

Théorie et pratique

Révision du cadre réglementaire et responsabilités

Revue des risques et sécurité

Vérifications et entretien des engins

Prise en main et manœuvres de rappel

Evaluation théorique et pratique

Exercices pratiques sur les catégories utilisées

Situations professionnelles simulées ou réelles

Évaluation pratique et théorique

Retour d'expérience et recommandations

Les + métier

La conduite d'engins de chantiers nécessite une formation initiale obligatoire. Le conducteur se doit donc d'être en possession d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur et d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité. Ce type de CACES R482 répertorie onze catégories en fonction des engins utilisés.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Réactualiser ses connaissances réglementaires et de sécurité

Revoir la réglementation applicable et les obligations du conducteur

Se remettre à jour sur les consignes internes et procédures de prévention

Renforcer la maîtrise de la sécurité et des risques

Identifier et prévenir les risques liés aux engins

S'assurer de l'utilisation correcte des EPI et du respect des règles de sécurité

Revoir le fonctionnement et l'entretien des engins

Vérifier les différents organes et commandes des engins
Effectuer les vérifications et l'entretien courant de manière autonome
Optimiser la conduite en situation professionnelle
Réaliser des manœuvres et opérations complexes sur les catégories utilisées
Adapter la conduite à différents environnements et contraintes de chantier
Évaluer et consolider les compétences
Participer à des mises en situation pratique supervisée
Identifier les points à améliorer et ajuster ses pratiques
Confirmer sa capacité à conduire en sécurité et conformément au CACES®
S'assurer de l'utilisation correcte des EPI et du respect des règles de sécurité
Revoir le fonctionnement et l'entretien des engins
Vérifier les différents organes et commandes des engins
Effectuer les vérifications et l'entretien courant de manière autonome
Optimiser la conduite en situation professionnelle
Réaliser des manœuvres et opérations complexes sur les catégories utilisées
Adapter la conduite à différents environnements et contraintes de chantier
Évaluer et consolider les compétences
Participer à des mises en situation pratique supervisée
Identifier les points à améliorer et ajuster ses pratiques
Confirmer sa capacité à conduire en sécurité et conformément au CACES®

Méthodes mobilisées

- Apports théoriques avec un support papier ou sur une clé USB.
- Exercices pratiques & mises en situations.
- Présentation de la formation avec la mise en œuvre des moyens audiovisuels appropriés.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur habilité CARSAT

Méthodes d'évaluation

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- D'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- D'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- D'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- D'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- D'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème

Modalités d'accessibilité handicap

Oui

Tarifs

- Inter (Par Stagiaire) :** **Nous consulter**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**



Contactez-nous !

Frédéric ARNIAUD
Directeur

Tél. : 0662080982
Mail : f.arniaud@consul-team.fr

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/01/2025 | fin validité : 31/01/2030

A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie A : Engins compacts - RS 7040

B1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel - RS 7041

B2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B2 : Engins de sondage/forage à déplacement séquentiel - RS 7042

B3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel - RS 7043

C1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif - RS 7044

C2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif - RS 7045

C3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif - RS 7046

D : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie D : Engins de compactage - RS 7047

E : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie E : Engins de transport - RS 7048

F : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain - RS 7049

G : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie G : Conduite hors production des engins - RS 7023

